



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 N° 2026-032

4. Fonction publique
4.2- Personnel
contractuel

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Date de la convocation :

29 mai 2026

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 12/06/2026
- affichage du 12/06/2026 au 11/08/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

PRESENTS : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

EXCUSES : BRIDOUX Gérald (pouvoir à Romain RODIA) – COLLOMB Mariane (pouvoir à MAÎTRE Séverine) - PIVARD Michel (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie)

ABSENTE : DALPHIN Marlène

Secrétaire de séance : DEBOVE Alexandra

OBJET :

- CREATION D'UN
EMPLOI POUR
ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,
VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des congés des agents en période estivale, le service technique a besoin d'un renfort pour assurer les travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie sur la Commune,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35h00 de travail par semaine d'une durée maximale de deux mois sur la période du 1er juillet au 31 août 2026.

Il est précisé que cet emploi sera exercé en alternance par deux agents contractuels l'un sur le mois de juillet, l'autre sur le mois d'août.

La rémunération de ce poste est fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

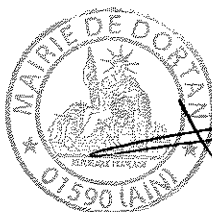
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité selon les modalités énoncées ci-dessus.
- HABILITE Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir cet emploi.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,
Lionel CORNATON



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE

.....

Date de décision: 05/06/2026

Date de réception de l'accusé 12/06/2026
de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2026032

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260605-DEL2026032-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2026032 DU 05062026 CREATION EMPLOI ACCT SAISONNIER.pdf (99_DE-001-210101481-20260612-DEL2026032-DE-1-1_1.pdf)